



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES CATHOLIQUES EN EUROPE

FÖDERATION DER KATHOLISCHEN
FAMILIENVERBÄNDE IN EUROPAS

FEDERATION OF CATHOLIC FAMILY
ASSOCIATIONS IN EUROPE

Le 25 mars 2005

Madame et Monsieur le Député de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe,

La Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe (FAFCE), qui regroupe 11 pays européens et qui est le porte parole de quelques 11 millions de familles membres en Europe, suit avec attention et inquiétude les travaux relatifs à l'euthanasie au Conseil de l'Europe ainsi que ses récentes évolutions. En tant que Président de la FAFCE je me suis déjà permis de m'adresser à vous à ce sujet, vous demandant de soutenir la « Recommandation 1418 (1999) relative à la Protection des droits de l'Homme et de la dignité des malades incurables et des mourants ».

En effet, tout en ayant subi de nombreuses modifications, le projet du parlementaire suisse Marty « Assistance to ill persons at end of life », qui devrait être adopté au cours de la session d'avril 2005 de l'Assemblée parlementaire, est en contradiction avec la Recommandation existante 1418 (1999).

Le changement du titre du rapport : de « Euthanasie » en « Assistance aux malades en fin de vie », ne peut en aucun cas dissimuler que ce projet ouvre la possibilité de mettre fin à la vie à la demande de tiers .Nous constatons cependant que le développement des soins palliatifs et une meilleure prise en compte des droits du patient représentent des points positifs dans le texte proposé.

On peut cependant s'interroger sur les motivations de l'auteur ! Se référant aux expériences conduites dans ce domaine en Belgique et aux Pays Bas, l'auteur du projet en prend prétexte pour déclarer les dispositions actuelles « dépassées ». Justement, l'expérience des pays susnommés ainsi que de l'Allemagne voisine montre à quel point les personnes âgées craignent qu'une légalisation de l'assistance aux malades en fin de vie ne permette qu'il soit mis fin à leur vie contre leur gré à la demande d'un tiers. Nous considérons, que rien que l'existence dans ces pays de très nombreuses déclarations « en faveur de la vie » est un signe très clair que l'on ne peut plus parler de « dignité humaine » dans le projet précité.

Le fait que ce projet n'ait été adopté que par onze parlementaire au Comité Social est une preuve qu'il n'a sûrement pas l'assentiment de la majorité de la population européenne.

C'est pourquoi nous vous demandons avec insistance de vous exprimer contre le projet « Assistance to ill persons at end of life » à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe en avril prochain et de voter en faveur du maintien de la « Recommandation 1418(1999) portant sur la Protection des Droits de l'Homme et de la dignité des malades incurables et des mourants ».

Nous vous prions de bien vouloir intervenir dans ce sens auprès de vos collègues parlementaires afin que le Conseil de l'Europe soit le garant et le défenseur des droits de l'Homme et de la dignité humaine en Europe et qu'il prenne clairement position contre la culture de mort.

Avec mes remerciements pour votre attention, acceptez, Madame et Monsieur le Député, mes meilleurs sentiments

*Johannes Fenz
Président de FAFCE*

*Paul de Viguerie
Président de la CNAFC*

Association in charge
Secrétariat
Federführender Verband:
Katholischer Familienverband
Österreichs

Brussels:
Rue de Londres, 17
B-1050 Brussels
Tel: +32(0)-2 511 41 79
Fax: +32(0)-2 514 47 73
www.family-eu.org

Vienna:
Spiegelgasse 3/9
A-1010 Vienna
Tel: +43(0)-1 515 52-3632
Fax: +43(0)-1 515 52-3699
www.familie.at

President:
Johannes Fenz
Secretary General:
Mag. Thomas Kloiber

E-mail: info@family-eu.org